



Ville de Le Palais sur Vienne

Conseil Municipal du 10 mars 2026

Le 10 mars deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2026

Présents : M. Ludovic GERAUDIE - M. Christophe BARBE - Mme Corinne JUST - M. Richard RATINAUD - Mme Christine DESMAISONS - M. Fabien HUSSON – Mme Valérie GILLET - M. Jean-Marie TEXONNIERE - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Jean-Marie PAILLER - M. Abdelaâziz FACIL - Mme Valérie CHATENET – Mme Nathalie PEROLE - Mme Claire LASPERAS - M. Grégory BOUCHEREAU - M. Sylvain BONGRAND - M. Damien PETIT - M. Denis LIMOUSIN - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe MAURY - M. Lucien COURTIAUD - Mme Géraldine BELEZY

Représentés : M. Saïd FETTAHI par M. Damien PETIT
M. Thierry LORCIN par M. Jean-Marie TEXONNIERE
Mme Chantal FRUGIER par M. Christophe BARBE
Mme Pauline MARANDE par M. Grégory BOUCHEREAU
M. Laurent COLONNA par M. Denis LIMOUSIN

Excusée : Mme Laetitia COTARD

Monsieur Lucien COURTIAUD a été élu secrétaire de séance

Délibération 14/2026 Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026

Monsieur le Maire

C'est la dernière séance de ce conseil municipal donc c'est forcément avec un peu d'émotion que je vous parle ce soir. 6 ans, cela passe vite. Ce mandat n'aura pas été un long fleuve tranquille, surtout dans les premières années de la mandature. Nous avons eu des crises majeures inconnues : le Covid, la guerre en Ukraine, qui a impacté fortement les finances communales mais aussi le pouvoir d'achat de nos concitoyens. J'ai peur, malheureusement, qu'avec ce qui se passe en Iran, il y ait des conséquences économiques qui, là aussi, impactent notre territoire et notre collectivité dans les semaines et les mois qui viennent. Sachez, chers collègues, que j'ai eu beaucoup de plaisir de siéger à vos côtés, avec les élus de ma majorité, évidemment. Avec les membres du bureau municipal c'est particulier, parce que nous nous voyons une fois par semaine donc cela crée des liens forts. Avec l'ensemble de la représentation des résultats électoraux de 2020, je crois que nous avons tous fait collectivement du bon travail.

Les relations, les débats ont été apaisés, dépassionnés, et je crois que nous avons pu faire avancer collectivement notre commune, et pour cela, je voudrais toutes et tous vous remercier. Le conseil municipal sera renouvelé d'ici quelques jours. Certains d'entre nous siégeront sans doute après le 15 mars. D'autres ont fait le choix de ne pas se représenter au suffrage de nos concitoyens. Je voulais aussi vous saluer. C'est une page qui se tourne. Le grand livre de la mairie du Palais qui continue, et chacun, je crois, a su amener sa contribution et sa pierre à l'édifice.

Un mot quand même pour vous dire qu'être élu, c'est aussi prendre ses responsabilités. C'est un engagement long sur une mandature ou plus puis c'est aussi du courage. C'est du courage car nous ne sommes pas cachés derrière un ordinateur. Nos noms et têtes apparaissent sur des affiches ou sur des bulletins de vote. Quoi que nous en disions ou pensons, quelles que soient les idées et opinions, c'est

extrêmement honorable de donner du temps à ses idées, à ses convictions, à ses concitoyens. Un grand coup de chapeau à vous toutes et à vous tous. Et puis que vive la démocratie locale.

J'espère que les gens se déplaceront malgré le contexte particulier au Palais qui est lui aussi inédit. Il y a une seule équipe en lice. Néanmoins, c'est un temps démocratique essentiel et important. J'espère que nos concitoyens seront au rendez-vous dimanche. Pour les élus qui sont derrière les bureaux de vote, il s'agit là aussi d'une forme de don de soi et d'engagement. A dimanche et merci encore pour ces six belles années.

Avant de débiter l'ordre du jour, je dois vous faire part d'une décision que j'ai été amené à prendre dans le cadre de ma délégation :

Décision N° 13/2026 – Finances Locales – Décision budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 2122-22 et 2122-23 ;

VU la délibération n° 6/2022, portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment son point 9 permettant au maire « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges » ;

VU l'offre de don présentée par l'Association Ambiance Plus du Palais-sur-Vienne ;

Considérant que le don d'argent proposé est d'une valeur de 1000 € ;

Considérant que ce don contribuera à l'équipement et à l'acquisition de matériels pour l'école de musique.

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur.

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'accepter le don offert par l'Association Ambiance Plus du Palais-sur-Vienne.

ARTICLE 2 : d'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune pour une valeur de 1000 € et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 : le Directeur Général des Services de la Mairie du Palais sur Vienne est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Fabien HUSSON

Je vais vous présenter ce rapport d'orientation budgétaire tel que nous le faisons habituellement au travers de cette présentation qui regroupe les contextes généraux, les contextes particuliers et les orientations budgétaires qui ont été évoquées. Quand il a été rédigé, ce rapport d'orientation budgétaire portait sur des éléments que nous avons à l'époque dans un contexte sans guerre en Iran.

Aujourd'hui, ce qui est écrit reste pour l'instant valable mais il peut être vu sous le prisme de l'actualité avec potentiellement et probablement des évolutions qui seront constatées.

Contexte économique et financier – contexte général

Le contexte européen et national : une croissance faible attendue

Croissance et inflation

La croissance européenne est **tirée par les pays du Sud de l'Europe**

La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation européenne resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, **à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %.**

Les entreprises subissent de nombreuses défaillances de manière générale, et à ceci nous pouvons ajouter le secteur du bâtiment et des travaux publics qui est un petit peu en roue libre dans l'attente des municipales puisque les collectivités locales sont un des plus gros convoyeurs de travail pour ce type de sociétés. Aujourd'hui nous sommes dans une situation un peu d'attente et nous pouvons nous poser des questions sur cette reprise de la croissance. Nous pouvons aussi nous poser la question du coût de l'électricité tel que nous l'avons eu avec le démarrage de la guerre en Ukraine qui est indexé sur le coût du gaz et le gaz pose notamment la question avec le Qatar qui est l'une des nations le plus exportatrice de gaz.

Contexte économique et financier – contexte général

Le contexte européen et national : une croissance faible attendue

Croissance et inflation

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025;

L'incertitude politique continue à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro du fait de la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité. L'inflation française resterait modérée en 2026.

Contexte économique et financier – contexte général

Le contexte européen et national : une croissance faible attendue

Le ralentissement de l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente;

Le taux de chômage est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026.

Contexte économique et financier – orientations 2026

Les orientations pour les finances publiques en 2026

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1%

Il projette de **ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029.**

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale

Contexte économique et financier – loi finances 2026

La Loi de Finances pour 2026

L'effort réclamé aux collectivités sera d'environ 2 milliards d'euros en 2026, avec une ponction de **740 millions d'euros au titre du Dilico** (dont les communes sont toutefois exonérées).

Si la DGF reste stable et n'est donc pas revalorisée sur l'inflation, le Fonds vert est, lui, une nouvelle fois raboté.

➤ Dilico : une ponction de 740 millions d'euros

Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros.

Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées.

Contexte économique et financier – loi finances 2026

➤ DGF ni baissée ni revalorisée

Le DGF ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. **Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé.**

Une non-indexation de la DGF qui devrait provoquer une baisse de cette dotation dans plus de la moitié des communes, selon l'AMF.

En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement.

Contexte économique et financier – loi finances 2026

➤ Le Fonds vert toujours en baisse

Sur le front de la transition écologique, **le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics** puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026.

En parallèle, le budget prévu pour les aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' sera de 3,6 milliards d'euros, une enveloppe équivalente à celle de l'année dernière.

Situation financière de la commune – Principaux ratios

Ratios satisfaisants

Dépenses par habitant : **957€**
(moy. 1136€)

La dette par habitant : **315€**
(moy. 764€)

L'effort d'équipement par habitant : **303€** (moy. 389€)

Ratios à améliorer

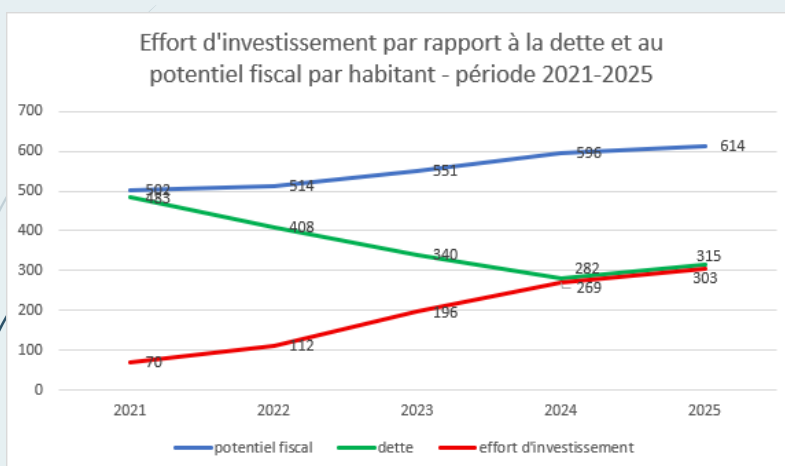
Recettes par habitant = **1 067€**
(moy. 1318€)

Produit fiscal par habitant : **614€**
(moy. 933€)

L'enveloppe de DGF par habitant : **90€** (moy. 214€)

Ces ratios obligatoires de niveau montrent un manque évident de recettes. Même si la commune investit moins que celles de la strate, elle augmente cependant encore ses investissements sur 2025 affirmant ainsi la volonté d'une politique d'investissement tout en préservant son niveau d'endettement

Situation financière de la commune – Principaux ratios



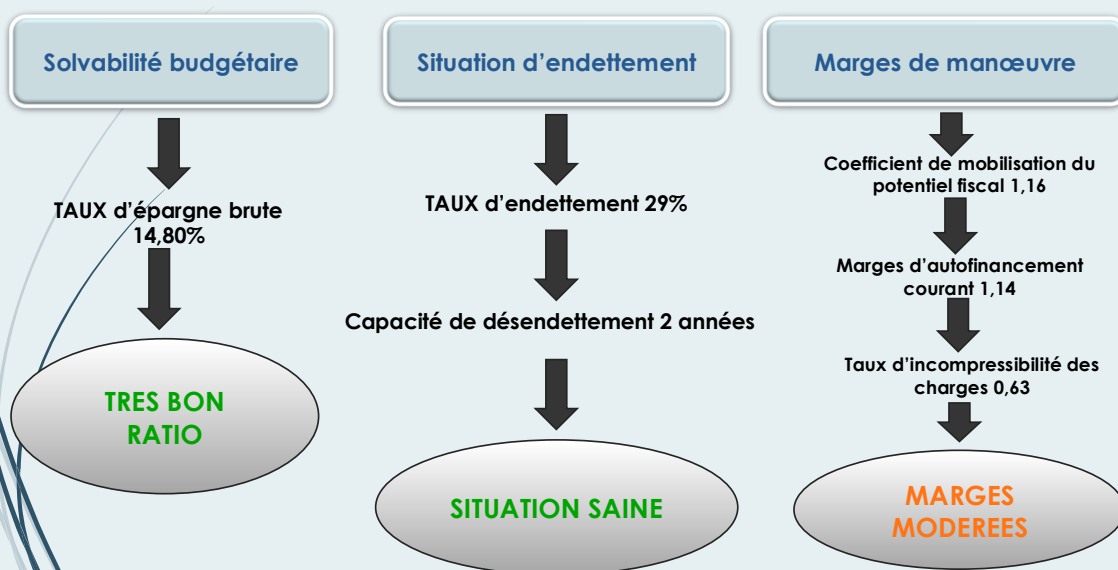
Ce graphique indique clairement que la commune a très fortement augmenté son investissement tout en stabilisant son effort fiscal et en réduisant sa dette

Nous avons vraiment démarré le mandat en 2021 avec un effort d'investissement qui était à 70 euros par habitant, aujourd'hui nous sommes à 303 euros. Nous avons donc multiplié par 4 l'effort d'investissement à l'échelle du mandat en progressant tout au fil des années et ce malgré les crises que nous avons pu subir. C'est un contexte un peu particulier mais qui est vraiment notable à l'échelle de la collectivité.

Tout en parallèle nous avons réussi à poursuivre la diminution de la dette, ce qui est aussi assez notable. Notre dette qui était à 483 euros par habitant en 2021 a diminué jusqu'en 2024 et augmente légèrement en 2025 dans un contexte où nous avons repris un emprunt pour pouvoir assurer le développement des investissements.

Le potentiel fiscal n'augmente que modérément, sachant que les taux n'ont pas varié du mandat, nous avons voté une augmentation des taux en 2021 et depuis ce ne sont que les bases fiscales et l'évolution des bases fiscales de la collectivité qui génèrent un potentiel fiscal en hausse. Je le rappelle, la guerre en Ukraine et la crise énergétique ont eu une inflation de 2,4% suivie d'une inflation l'année suivante de 7%. Cela a contribué à augmenter les bases fiscales de la collectivité, ces dernières génèrent de facto une augmentation des recettes fiscales.

Situation financière de la commune – Principaux ratios



Situation financière de la commune – Fonctionnement

2024 = 5 736 018€ **-0,26%**
 2025 = 5 721 019€



Charges à caractère général - 011

- en baisse par rapport à 2024, malgré la hausse de l'ensemble des matières premières et de l'alimentation (3.5%).
- maîtrise des dépenses d'énergie, de l'achat de denrées et la baisse du nombre de repas à préparer.



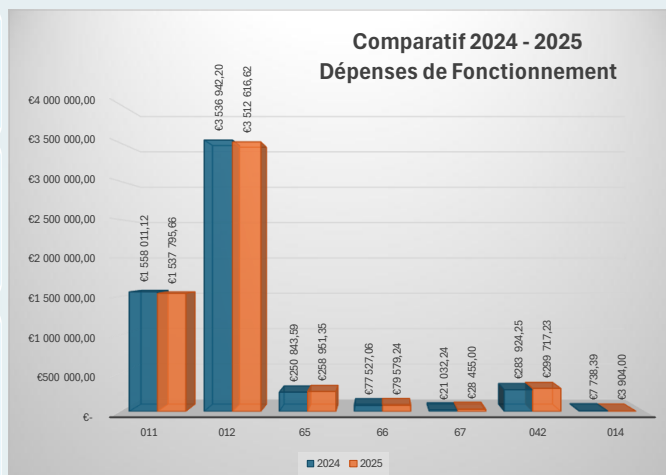
Charges de personnel- 012

- en baisse par rapport à 2024 de 0.68%, passant de 3 536 000€ à 3 512 000 €.
- augmentations importantes (CNRACL - 72 000 €, mutuelle part prévoyance - 15 000.00 €, avances pour 12 000 €),
- augmentation des effectifs



Autres dépenses

- 65 : +3.13 %, remboursements de franchise (+2 400€) et organismes, à la prise en charge de créances éteintes non prévues, et d'amendes et intérêts moratoires (+ 2 000€).
- 66 : hausse légère des taux d'intérêts
- 67 : annulation des titres émis en 2023 et 2024 pour le paiement par la Région de la mise à disposition du gymnase Maison Rouge



Situation financière de la commune – Fonctionnement

2024 = 6 374 444 € **+0,07%**
 2025 = 6 379 112 €
 Avec 002 Excédent de fonctionnement
 2024 = 8 716 238 € **- 2,56 %**
 2025 = 8 492 802€



Produits des services et des domaines – 70

- Une baisse significative des recettes 6.15%
- baisse des recettes de cantines et de vente de repas (CCAS, ACARPA) - 35 500€.
- baisse des recettes de loisirs - 2 800€
- Les remboursements liés à la mise à disposition du personnel voirie pour 4 500€



Impôts et taxes - 73

- hausse des bases fiscales a généré une recette supplémentaire, Mais a recette programmée de 3 738 230 € n'a pas été perçue.
- Les droits de mutation (+ 63 %) et la dotation de solidarité communautaire (+ 10 %) ont sensiblement augmenté



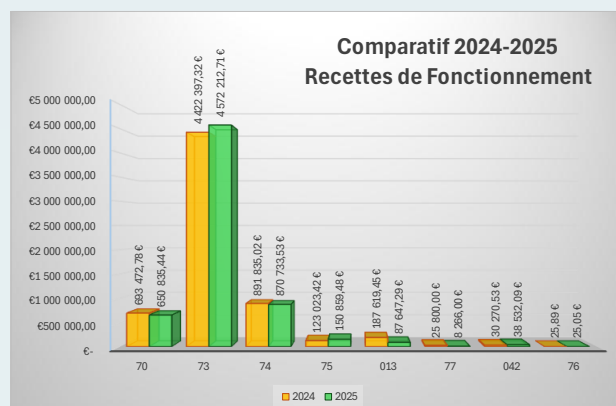
Dotations, subventions et participation - 74

- Baisse significative : dispositif cantine 1€ (-18 000€), absence de prise en compte d'exonération (-19 000€), renégociation contrat Maison Rouge (-28 500€)



Autres recettes

- Le 75 : hausse des produits des domaines grâce notamment aux locations de salles et aux remboursements de sinistres
- 013 : baisse importante des remboursements des arrêts maladie



Situation financière de la commune – Investissement

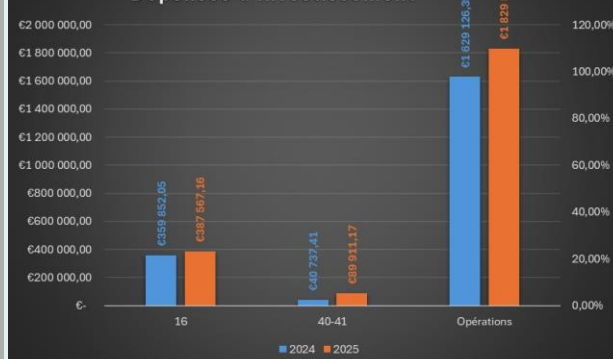
+12,44 %
2024 = 2 029 716€ → 2025 = 2 282 275 €

Remboursement du capital des emprunts : 386 878€

Montant des opérations = 1 829 599€ dont :

582 339 € La création du parc municipal de Jocondiac
519 011 € La rénovation des cours des écoles Jean Giraudoux et Jules Ferry
138 153 € Acquisition de matériel pour les services
120 308 € La rénovation du pavillon Bourvil et de l'école de musique
87 518 € Les études finales pour la restructuration du centre-ville
65 293 € La création du réseau d'éclairage de la voie verte de la RD 29
63 755 € L'acquisition de 2 véhicules électriques pour les services
58 235 € Sécurisation des bâtiments communaux
39 907 € La 1ère phase de l'aménagement du cimetière
30 132 € La rénovation de la salle Gerard Philippe
25 847 € Etudes aménagement de la Mairie
24 803 € Divers travaux régie concernant les bâtiments culturels et sportifs / les bâtiments scolaires et les bâtiments administratifs
19 877 € Acquisition foncière
18 466 € Travaux énergétiques des bâtiments
9 548 € La rénovation du stade Claveyrolas et des vestiaires du PARC
7 164 € Mobilier de classes et réfectoire élémentaire
5 468 € La sécurisation de certains sites
5 366 € Equipement informatique Médiathèque et luminaires
2 276 € La rénovation de la toiture de l'école Aristide Briand
2 103 € Réfection gymnase et vestiaires Maison rouge
1 692 € Toiture gradin Halle des Sports
1 479 € Aménagement paysager
660 € Travaux installation algéco

Comparatif 2024 - 2025
Dépenses d'Investissement

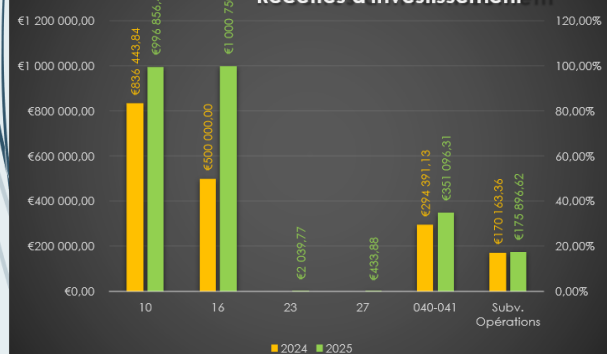


Rappelons que les subventions font partie des choses qui ont été largement travaillées au sein des services depuis le début puisque, jusqu'à présent, nous tenions un format un petit peu moins organisé. Depuis plusieurs années maintenant il y a une réorganisation des gestions de subventions avec le regroupement d'opérations de telle sorte que les montants de subventionnements que nous percevons maintenant sont nettement plus importants et nettement plus significatifs pour la collectivité. En résumé, l'essentiel des recettes provient des subventions, de l'excédent de fonctionnement et de l'emprunt.

Situation financière de la commune – Investissement

+28,73%
2024 = 1 800 998 € → 2025 = 2 527 073 €

Comparatif 2024 - 2025
Recettes d'Investissement



chapitre 10 =
• Taxe d'Aménagement : 18 619€
• FCTVA : 111 582€
• Excédent capitalisé 1068 : 866 655€

Total opérations = 175 897€ de subventions

Opérations d'ordre : amortissement et écritures de cession = 351 096€

L'essentiel des recettes provient de l'excédent de fonctionnement et de l'emprunt



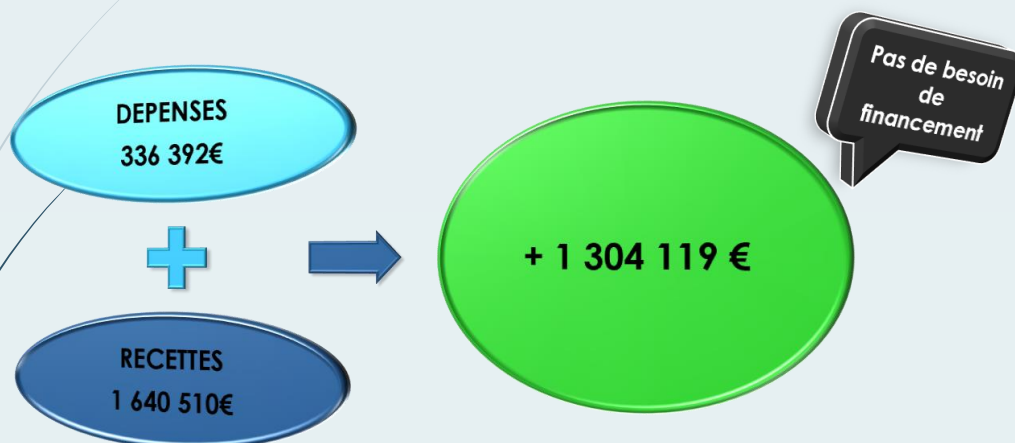
Situation financière de la commune – RECAPITULATIF

	2024		2025		2024/2025		DIFFERENCE
	DEPENSES		RECETTES		Evolution en	Evolution en	
	2024	2025	2024	2025	% des	% des	
Fonctionnement	5 736 019 €	5 721 019 €	6 374 444 €	6 379 112 €	-0,26%	0,07%	0,33%
Investissement	2 029 716 €	2 282 275 €	1 800 998 €	2 527 073 €	12,44%	28,73%	16,29%

En fonctionnement, la stagnation des recettes et des dépenses se confirme, mettant une nouvelle fois en lumière une gestion fine du budget.

Dans un même temps, les ressources d'investissement permettent à elles seules d'équilibrer les dépenses. Actuellement, les investissements sont possibles grâce à l'excédent confortable de la collectivité et à l'emprunt.

Situation financière de la commune – les restes à réaliser



Situation financière de la commune

Les données financières

LES EPARGNES

Epargne de gestion : capacité à dégager un autofinancement

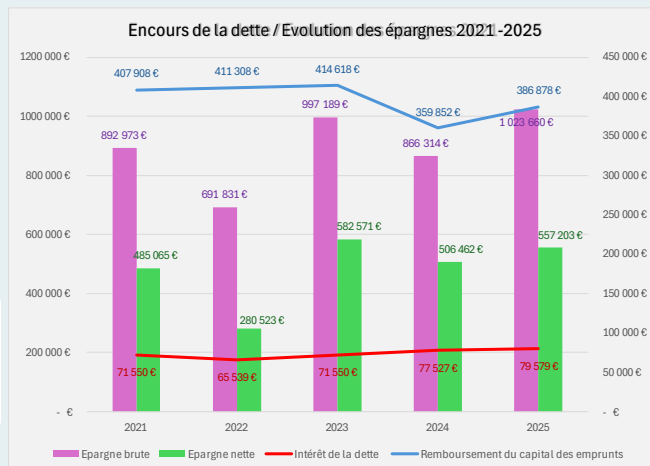
Epargne brute :

- Épargne de gestion à laquelle on retire les intérêts de la dette ;
- Doit couvrir le remboursement du capital des emprunts

Epargne nette :

- Épargne brute diminuée du capital de la dette
- Capacité d'investissement de la collectivité

Taux d'épargne brute
= 14,80 %
Taux satisfaisant = entre 8 et 15%



L'encours de la dette évolue assez significativement avec la courbe bleue. En 2024, le capital des emprunts a évolué assez sensiblement entre 2023-2024. Il est reparti à la hausse du fait de l'emprunt re-sollicité en 2025, mais nous sommes dans une situation tout à fait favorable. Le plan d'extinction de la dette est très régulier et surtout assez rapide. En réalité, nous sommes sur une situation vis-à-vis de cette dette qui peut permettre d'envisager un nouveau recours à l'emprunt d'ici peu de temps. Nous avons une vision long terme sur les finances de la collectivité qui sont très saines.

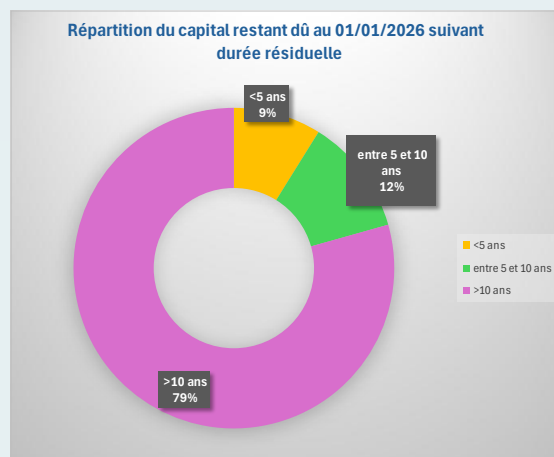
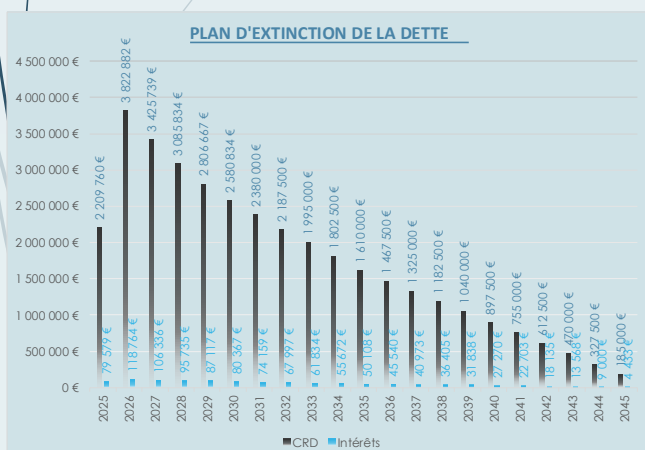
Situation financière de la commune

Les données financières pour 2026

Dette

Encours = 3 822 881€

Encours/CAF brute
= 4 années



Situation financière de la commune Les données financières

LA FISCALITE

Base TH + THLV = 139 099 €
Taux = 12,42%
Produits = 17 276 €

BASE TFB = 8 127 560 €
Taux = 43,70%
Produits = 3 551 873 + effet correcteur 66 242 = 3 618 115 €

BASE TFNB = 37 524 €
Taux = 106,51%
Produit = 39 967 €

TOTAL FISCALITE LOCALE
3 675 358 €

ANNEE 2025
Etat 1288 M de la fiscalité locale

**+ 88 738 €
PAR RAPPORT
A 2024**

Les Orientations 2026

Budget principal

Fiscalité

Prévisionnel 2026 SANS AUGMENTATION DES TAUX

TH/THLV
12,42%
17 400 €

Taxe Foncière Propriétés Bâties
43,70%
3 593 888 €

Taxe Foncière non Bâti
106,51%
38 024 €

Total produits
3 649 312 €

Ressources fiscales 2026
• Evolution des bases fiscales de 0,8%

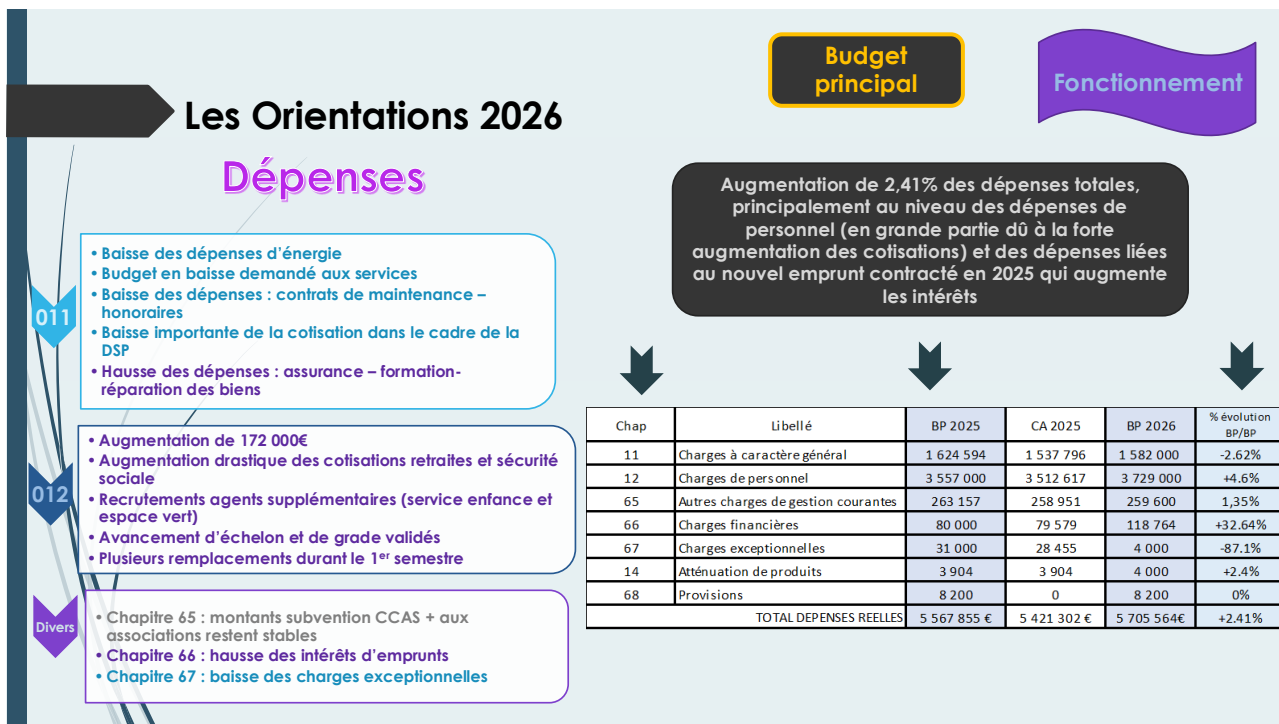
Coefficient correcteur
67 023 €

MONTANT TOTAL
3 716 335 €

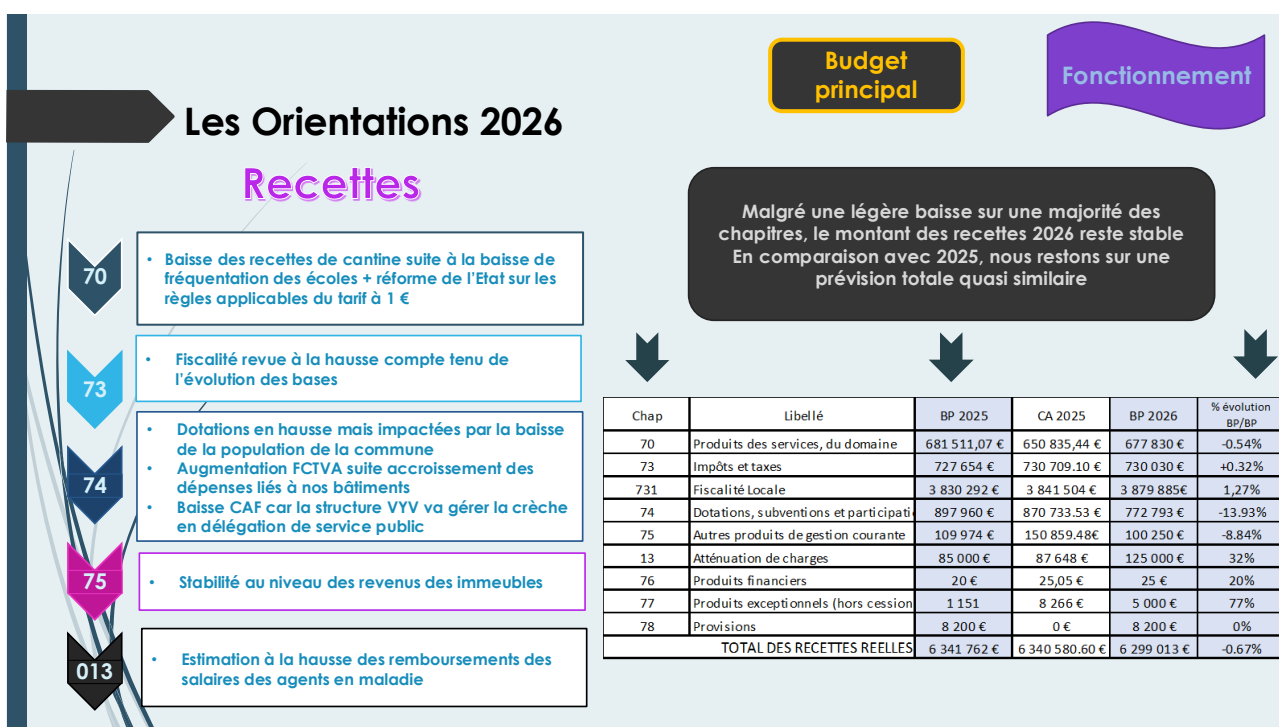
**+ 40 977 €
PAR RAPPORT A
2025**

**+ 50 000 €
espérés via
cabinet
écofinance**

Comme vous pouvez le voir dans le petit point en bas à droite, 50 000 euros sont espérés via le cabinet écofinance que nous avons mandaté pour identifier les problématiques déclaratives constatées sur un certain nombre d'entreprises qui ont omis de déclarer à l'État quelques évolutions de leur terrain ou de leur bâtiment. Nous pouvons espérer, si l'État prend en considération les différents dossiers que nous leur avons fait parvenir, 50 000 € de recettes supplémentaires.



Nous avons une baisse importante de la cotisation pour la crèche municipale qui est en délégation de service public auprès de VYV. Pourquoi nous avons une baisse importante de cette cotisation ? Parce que VYV va toucher directement les subventions de la CAF plutôt que la commune, ce qui explique que nous aurons une cotisation moindre à verser.



Nous pouvons espérer que les nouveaux logements qui sont en construction permettront de régénérer un peu la population infantile et donc constater une hausse de fréquentation des écoles.

Les Orientations 2026

Budget
principal

Investissement

Dépenses

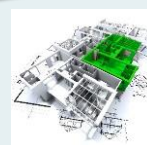
- Rembt du capital des emprunts : 397 142 €
- Les dépenses d'équipement : 2 586 894,00 €
 - Restructuration du centre ville
 - Rénovation de l'accueil de la Mairie
 - Création du club house au gymnase maison rouge
 - Travaux d'aménagement de la crèche
 - Création d'un colombarium
 - Travaux divers sur nos réseaux
 - Divers aménagements pour la lutte contre la chaleur



Recettes

- FCTVA : 260 000 €
- Cessions immobilières : 390 000€
- Taxe d'aménagement : 22 000 €
- Subventions possibles : 350 000€

Pas de recours à l'emprunt



Le FCTVA est estimé à 260 000€, ce qui est un indicateur de l'augmentation significative des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025.

Les cessions immobilières pour 390 000€ : le Puy Moulinier mais également Maryse Bastié ont pu être signées.

Les subventions possibles d'un montant de 350 000€ avec notamment la restructuration du centre-ville.

Les orientations 2026 – le besoin de financement

Estimation du besoin de financement pour les investissements 2026

	DEPENSES	RECETTES
RAR 2025	336 392	1 640 510
001- excédent investissement année N		244 364
001 - Déficit reporté	925 875	
Affectation de résultat - 1068		0
024 vente de biens communaux et de matériel		390 000
FCTVA		259 525
TAXE D'AMENAGEMENT		22 000
VERSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		631 529
SUBVENTIONS POSSIBLES 2025		350 000
TRAVAUX 2025 T.T.C.	2 586 994	
REMBOURSEMENT EMPRUNT (capital) 1641	397 142	
Amortissements		349 333
040 - Travaux en régie - (042 en fonct recettes)	35 000	
040 Amortisst Subv - (042 en fonct recettes)	3 000	
041 opération d'ordre (frais d'études)	19 180	19 180
EMPRUNT POTENTIEL POUR EQUILIBRE		0
TOTAL	3 906 441	3 906 441

Les orientations 2026 – le besoin de financement

Besoin de financement des RAR 2025 et du déficit cumulé

solde execution au 31/12/25	
déficit investissement reporté - A	925874,83
solde investissement 2025 -B	244364,46
déficit cumulé A-B=C	681510,37
restes à réaliser	
dépenses - D	336391,71
recettes - E	1640510,24
solde restes à réaliser E-D=F	1304118,53
besoin de financement total	0
résultat de fonctionnement à affecter	2771782,42

Pas de besoin

631 529 €

BESOIN DE
FINANCEMENT TOTAL
(virement section de fct)

Fabien HUSSON

J'en ai fini de la présentation. Je vais me permettre de dire un petit mot de plus quand même puisque, comme l'a dit Monsieur le Maire, on a vécu un mandat un peu spécifique, marqué par de nombreux événements. À commencer par la réforme de la taxe d'habitation, nous en parlions tout au long du mandat, mais cette réforme de la taxe d'habitation a eu un impact non négligeable pour l'ensemble des collectivités, notamment les collectivités comme la nôtre puisque nous avons perdu ce pouvoir d'action. Nous sommes sur des bases de 2020 sur un taux de 2017, donc une perte de dynamique des bases, une perte d'autonomie financière.

Ce qui a été rattrapé par le biais de la taxe foncière, de la part départementale de la taxe foncière, ne compense pas la capacité que nous aurions pu avoir, et particulièrement à l'échelle de la commune du Palais avec notre taux de taxe d'habitation qui était très bas. Nous sommes vraiment sur une réforme qui a eu un impact considérable. Et très clairement, à l'échelle individuelle c'était plutôt positif, mais à l'échelle des collectivités cela a plutôt été une catastrophe.

Avec le COVID, de nombreuses charges à gérer en plus pour l'ensemble des collectivités : les masques, les dispositifs divers, les repas individualisés... Tout cela a eu un impact considérable sur l'économie.

La guerre en Ukraine en février 2022, avec une crise énergétique majeure, une explosion des tarifs du gaz, de l'électricité, qui a impacté là aussi très sensiblement les communes. Nous avons eu la chance de pouvoir mettre en place l'extinction de l'éclairage public qui nous a permis d'absorber cet impact. Des mandats comme ceux-ci, je n'en souhaite à personne d'un point de vue "événements", parce que je pense que cela fait partie des rares mandats où nous avons pu avoir vraiment autant d'ennuis cumulés. Mais en tout cas, cela a nécessité de la réactivité.

Je rappelle également que la commune avait une situation économique un peu particulière, assez atypique, puisque c'était une collectivité qui était gérée historiquement de manière très économe, avec un investissement qui était limité. Mais l'intérêt était de retrouver une commune avec un capital d'excédent capitalisé relativement important, voire très important. Et c'était plutôt assez exceptionnel. Cela nous a permis aussi de lancer des choses et il faut le souligner parce que c'est important. Alors certes, a contrario, la commune nous l'avons récupérée avec une carence en recettes, près de 1,5 million d'euros par rapport aux communes de même strate, ce qui est considérable, essentiellement sur les bases fiscales parce qu'elles sont basses, et nous n'y pouvons rien. La commune du Palais est une commune pauvre, en tout cas moins bien traitée, moins bien valorisée que celles de nos proches voisins, c'est une conséquence que nous subissons.

Ce mandat a été marqué par la nécessité d'un travail permanent d'équilibre à trouver entre ces recettes structurellement limitées et les dépenses pour compenser cette difficulté. Je pense que ce travail devra être poursuivi parce qu'effectivement il n'y a pas d'objectif, en tout cas de capacité de générer plus de recettes.

Il faut saluer le travail de l'ensemble des services tout au long du mandat. À la fois pour la gestion fine du budget à l'échelle globale, car nous sommes sur des budgets équilibrés, une gestion saine. Mais également pour chaque service de la commune. Il a été demandé chaque année des efforts, de l'ingéniosité pour tenir les caps budgétaires fixés. Et en ma qualité d' élu qui a porté pendant un mandat un programme

d'investissement relativement ambitieux, il faut les féliciter et les remercier de leur implication. C'est ce par quoi je clôturerai ma présentation.

Monsieur le Maire

Merci Fabien pour cette présentation qui a été aussi efficace, riche et éclairante que chaque présentation à laquelle tu as pu prendre part depuis le début de ce mandat.

Ce sont effectivement des orientations budgétaires qui montrent que la commune se porte bien financièrement mais que nous avons un problème structurel au niveau de nos recettes. Ce n'est pas une nouveauté, mais je ne sais pas s'il y aura des solutions dans un avenir proche. Il est toujours difficile de faire des orientations, surtout dans un monde en mouvement tel qu'il est actuellement. Je ne sais pas si nous avons eu une présentation d'orientation budgétaire qui n'ait pas été impactée par l'actualité internationale depuis ces six ans.

Un rapport comme cela représente des jours et des jours de travail, le DGS, avec les services financiers de la mairie, avec l'Adjoint aux finances. Ils travaillent et vont faire des recherches pour savoir le contexte national, international, local. Entre la commission de synthèse, le groupe majoritaire et le conseil municipal, il s'est passé des événements considérables qui vont avoir immanquablement un impact sur nos dépenses dans les semaines à venir.

Ce n'est pas un travail évident, les élus ont une responsabilité écrasante. Il faut faire avancer sa commune, mettre en œuvre du service public, faire en sorte que cela ne coûte pas trop cher, faire en sorte de concilier avec l'acceptabilité sociale de l'impôt... cela aussi c'est une question. Question de recettes, mais quand la question touche au portefeuille de nos concitoyens, ce n'est jamais évident de prendre des décisions.

Je crois que nous laissons la commune dans un bon état pour l'équipe qui arrive, dans des conditions financières qui vont permettre de faire des choses, de continuer à investir pour nos concitoyens et continuer à développer du service public. Les élus n'y arriveraient pas sans les services, tu l'as dit Fabien. Donc Monsieur PERY, vous saluerez, félicitez et remercirez l'ensemble de vos équipes. On ne serait pas grand-chose d'autre que des gens qui discutent, grâce aux services nous faisons, grâce à toutes vos équipes. Merci aussi à Pauline qui suit le Maire tous les jours, elle est avec nous pour préparer les conseils municipaux et sans votre travail précieux nous n'en serions pas là. Merci beaucoup aux services.

Merci à vous encore une fois chers collègues de votre investissement. Chacun s'investit comme il peut et je crois que nous n'avons pas eu de défection majeure pendant ce mandat. Tout le monde a participé aux commissions, nous n'avons jamais eu de soucis de quorum et cela démontre encore une fois que, quelles que soient vos opinions, toutes et tous vous étiez, vous êtes et vous resterez attachés à la commune et je vous en remercie. Et je vous souhaite le meilleur pour ces quelques jours qui nous séparent du prochain scrutin. Merci à vous toutes et à vous tous, et nous pouvons considérer et prendre acte que le débat a eu lieu. Merci.

DELIBERATION n° 14/2026

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 mars 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 13 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport d'orientations budgétaires joint donnant lieu à un débat,

Le conseil Municipal

- **A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2026 présentées par Monsieur Fabien HUSSON et Monsieur le Maire,

Par ailleurs, **l'ensemble du Conseil Municipal**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

Fin de la séance à 19h30.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Signature de Monsieur le Maire

Signature du Secrétaire de séance